

## AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE par intérim de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 15 septembre 2025 le règlement #2007-05-01-2024 intitulé : RÈGLEMENT : amendant le règlement de zonage 2007-05 de la municipalité.

QUE la MRC de-La-Côte-Gaspé a émis un certificat de conformité lors de sa séance tenue le 26 novembre dernier.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 2<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

SIGNÉ :   
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Par intérim